



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Service eau, biodiversité risques
Unité gestion des procédures environnementales**

Affaire suivie par :
Jean-Louis Girard (GPE)
02 56 63 74 75 – 06 32 16 85 30
jean-louis.girard@morbihan.gouv.fr

Thomas Priou (PRE)
02 56 63 73 19
thomas.priou@morbihan.gouv.fr

Vannes, le **16 MAI 2025**

Le préfet

à

Monsieur le directeur
de l'agence publique pour l'immobilier
de la justice (APIJ)
67 avenue de Fontainebleau
57-77 immeuble okabe
94270 Le Kremlin Bicetre

Objet : projet de construction d'un centre pénitentiaire à Vannes - demandes d'autorisation
environnementale emportant dérogation espèces et habitats protégés et de permis de construire

P.J. : 1

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier relatif au projet de construction d'un centre
pénitentiaire à Vannes.

Vous trouverez ci-joint, copie de l'avis émis le 15 mai 2025 par l'autorité environnementale du CGDD.

Ainsi que le prévoit l'article L122-1 du code de l'environnement, cet avis ainsi qu'une réponse écrite du
maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale doivent être mis à la disposition du public
durant la phase de participation du public.

Aussi, je vous invite à me transmettre dans les meilleurs délais un mémoire en réponse à l'avis de
l'autorité environnementale.

Pour le préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires
et de la mer et par délégation
Le chef de service

Jean-François Chauvet